



Assurance a trop prélevé

Par **emilie TURQUIN**, le **14/12/2016** à **14:45**

Bonjour à tous,

Je viens a votre rencontre afin que vous puissiez m'aider dans ma démarche.

Voilà , nous avons acheter un quad que nous avons assuré et lorsque que nous l'avons vendu j'ai renvoyer les papiers a l'assurance en question afin de la résilier.

Ce ci c'est passé en mars 2014, depuis plus de nouvelle, je pensais le problème réglé, mais je viens de recevoir un échéancier pour l'année à venir.

Imaginé ma stupeur!!!!

Les prélèvements se fond sur un compte de mon conjoint qui ne se sert plus, il ne sais donc pas rendu compte qu'ils continuaient a le prélever. (il ne fait attention à rien)

Je les appel donc et ils me disent qu'il y aurait fallu l'envoyer en recommandé.

Je voudrais donc savoir les documents a leur fournir pour pouvoir être remboursé du trop prélevé, et vos conseils!

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **14/12/2016** à **15:10**

Bonjour,

n'ayant pas respecté les conditions de résiliation; probablement indiquées sur le contrat, ce dernier est toujours valable ! Donc pour le remboursement... ça risque de pas être simple !